



**Présents :**

M. Lesigne, Vice-Président

T. Artuso, J.-C. Billaut, P. Boissé, M. Braibant, E. Bricout, S. Chevalier, C. Dreveau, E. Fouquereau, M.-L. Gely, C. Georgelin, E. Huguet, I. Laffez, F. Lecaille, S. Leturcq, V. Maillard, P. Melé, E. Moyses, S. Osu, C. Rubio, L. Seabra, G. Semedo, G. Souesme, A. Thalineau, P. Vourc'h, M. Zapata

**Invités :** I. Guillouet

**Excusés :**

M. Blin, M. Chenetier, M. Desmedt, N. Dubouloz, Ph. Foucher, G. Glevarec, M. Guérin, U. Krampl, C. Lecouvey, A. Maruani, V. Pennequin, M. Porcheron, D. Roman, S. Vetel

---

Emmanuel Lesigne ouvre la séance à 14h10.

L'ordre du jour est le suivant :

1. Évolutions de nos plateformes scientifiques et techniques, avec en particulier la présentation d'un nouveau département de la PST Analyse des Systèmes Biologiques - pour information
2. Volet Biomédicaments du CPER – équipement recherche - pour information
3. Renouvellement d'une partie du comité éditorial des PUF - annexe 2 – annexe 3 - pour décision
4. Point sur la contractualisation avec les organismes de recherche - pour information
5. Répartition des bourses doctorales établissement et région – Annexe 4 - pour information
6. Lancement de l'enquête LaBRI 2018 et identification de notre réseau européen - pour information
7. Point d'information sur l'appel à projets Smart Loire Valley Programme avec le Studium (date de clôture le 08/02)
8. Volet recherche du contrat de site – Annexe 5 - pour information
9. Commission d'aide aux doctorants internationaux – pour décision

## 1. Évolutions de nos plateformes scientifiques et techniques, avec en particulier la présentation d'un nouveau département de la PST Analyse des Systèmes Biologiques – annexe 1 – pour information

La Plateforme Scientifique et Technique - Analyse des Systèmes Biologiques, qui comporte déjà 4 départements (microscopies, cytométries, analyse génomique, métabolique et analyse chimique) va renforcer son dispositif par l'ouverture d'un cinquième département autour de l'imagerie in vivo. Patrick Emond, le directeur de la plateforme, présente la structuration de ce nouveau département avec Laurent



Galineau et Sophie Serrière, respectivement maître de conférences et ingénieur en expérimentation animale, et qui seront en charge de cet axe.

Il s'agit de rassembler des technologies en imagerie qui existent au sein de l'université (dans l'unité Imagerie et Cerveau, U Inserm 1253) pour les rendre plus accessibles. Concrètement, des compétences et du matériel seront « sortis » de l'unité Imagerie et Cerveau pour les mettre à la disposition de l'ensemble des équipes en santé et en biologie santé. Ce département pourrait être renforcé prochainement par l'acquisition d'un équipement de pointe en imagerie TEP (tomographie par émission de positons) pour petits et moyens animaux. La technique TEP est une méthode d'imagerie médicale qui permet de mesurer en trois dimensions une activité métabolique ou moléculaire d'un organe. Ce département a une approche intégrative et corrélative du vivant : de l'échelle microscopique à l'échelle moléculaire.

Comme pour les autres départements, une grille de tarifs d'utilisation sera votée par le CA, en distinguant des tarifs pour les laboratoires en interne et pour les extérieurs.

## **2. Volet Biomédicaments du CPER – équipement recherche - pour information**

Suite à l'abandon du projet babycyclotron, relevant du volet biomédicaments du CPER, il a été décidé de retenir en remplacement l'acquisition de deux autres équipements. Le premier est l'appareil d'imagerie TEP. Le second équipement va venir compléter un spectromètre de masse pour renforcer la plateforme CIRE. Ces deux investissements s'élèvent à 1 400 000 € et sont financés par des crédits CPER et FEDER. Il est précisé que ces choix se sont appuyés sur une expertise pour éviter des investissements redondants sur la Région.

## **3. Renouvellement d'une partie du comité éditorial des PUFR – annexe 2 – annexe 3 - pour décision**

Conformément aux articles 3 et 4 des statuts sur la constitution du comité éditorial des PUFR (Presses Universitaires François Rabelais), « *les membres élus (...) sont nommés par le conseil scientifique à partir d'une liste proposée par le comité éditorial sortant. Les membres élus du comité éditorial sont des personnels titulaires en activité de l'Université François Rabelais. Le mandat de chaque membre élu est de 4 ans, avec un renouvellement du comité par moitié tous les 2 ans. Les membres élus sont rééligibles sans limite.* »

Le mandat de 4 ans de 11 membres du comité éditorial est arrivé à terme le 31 décembre 2017. Il s'agit donc pour la commission recherche de se prononcer sur la proposition de renouvellement de la moitié des membres de ce comité éditorial qui lui ait soumis.

Sur les 11 membres proposés, 9 sont des renouvellements de mandat et pour 2 il s'agit d'un premier mandat.

Samuel Leturcq, directeur des PUFR et membre de la commission recherche, précise que le rôle du comité éditorial des PUFR est de regarder les résultats commerciaux, d'effectuer les choix de publication, de comprendre le fonctionnement d'une maison d'édition. Les manuscrits soumis aux PUFR sont examinés par des experts qui écrivent un rapport sur lequel le comité d'édition peut s'appuyer pour décider d'éditer ou non. Le bilan des PUFR fait apparaître que 50% des livres publiés relèvent de travaux issus de l'université de Tours et 50% relèvent de travaux réalisés à l'extérieur. Cet aspect est essentiel, car les PUFR doivent se prémunir contre l'auto-édition.

Le changement récent de nom de l'Université de Tours n'aura pas de répercussion sur celui des PUFR qui s'inscrit dans une démarche résolument commerciale. Un changement de nom serait contreproductif par rapport aux démarches engagées depuis de nombreuses années pour se faire connaître et être reconnu.



☞ Après ces échanges, la commission recherche émet **un avis favorable à l'unanimité** sur la proposition de renouvellement de la moitié des membres du comité éditorial des PUFR.

## 4. Point sur la contractualisation avec les organismes de recherche - pour information

L'université de Tours contractualise avec les grands organismes de recherche dans le cadre des unités dont ils partagent la tutelle. Cette contractualisation est renouvelée et adaptée conformément au contrat quinquennal. Contrat pour lequel les échanges sont en cours de finalisation pour la période 2018-2022. Cette contractualisation est notamment l'occasion de déterminer les mandats de gestion et de valorisation des unités partagées et de se mettre d'accord sur les taux à appliquer pour les coûts environnés liés à l'activité de recherche.

Avec **l'INRA**, l'université de Tours partage la tutelle des unités PRC, ISP et BOA, passant ainsi de 2 à 3 UMR (Unité mixte de Recherche), auxquelles s'ajoutent 2 fédérations autour de l'infectiologie et de la neuroimagerie fonctionnelle.

Les conventions sont en cours de finalisation et comme dans le précédent contrat, le choix d'un mandat de gestion et de valorisation entièrement confié à l'INRA a été retenu sauf pour ISP où il est partagé suivant les équipes hébergées par chaque tutelle.

Avec **l'INSERM**, l'université de Tours partage la tutelle de 5 UMR que sont MAVIVH, N2C, CEPR, iBrain (Imagerie et Cerveau) et SPHERE (également sous tutelle de l'université de Nantes) ainsi que le Centre d'Investigation Clinique.

La convention est en cours d'élaboration. Elle est le résultat d'un long processus pour se partager les mandats de gestion et de valorisation. Dans le contrat précédent, les enseignants-chercheurs avaient le choix de s'adresser indifféremment à l'une ou l'autre des tutelles. Ce qui conduisait à environ 2/3 des contrats gérés par l'université de Tours et 1/3 par l'INSERM.

Ce dernier a imposé dans le cadre des futurs contrats quinquennaux de déterminer un mandataire unique pour chaque UMR.

En définitive, l'INSERM sera donc le mandataire de gestion et de valorisation pour Imagerie et Cerveau, tandis que l'université de Tours sera mandataire de gestion et de valorisation pour MAVIVH, N2C et le CEPR. L'unité SPHERE est sous l'égide de l'université de Nantes.

Avec le **CEA**, la contractualisation est plus simple dans le sens où il n'existe pas d'UMR partagée. Il y a une convention en cours dans le cadre d'un projet de LRC (Laboratoire de Recherche Correspondant) avec le GREMAN ainsi que le renouvellement avec le PCM2E d'un LRC.

Avec le **CNRS**, les discussions sont moins avancées. Par rapport au précédent contrat, le GICC a perdu son statut d'UMR suite au désengagement du CNRS qui précise que cette décision est sans rapport avec la qualité scientifique des travaux de l'unité. Comme il existe du personnel CNRS au sein du GICC, il a été créé une ERL (Equipe de Recherche Labélisée) pour les héberger. Les ERL des équipes d'accueil STIM et LIFAT ont été renouvelées.

La FESMAR a également perdu la labélisation du CNRS. Ce dernier s'est partiellement désengagé du LÉO, dont l'université de Tours vient de devenir tutelle, car il n'y avait plus aucun chercheur CNRS au sein de cette entité. Une FRE (Formation de Recherche en Evolution) a été créée, ce qui signifie que si le LÉO ne recrute pas en 2018 un chercheur CNRS, alors le CNRS se désengagera totalement.

Une nouvelle UMR CNRS a été créée suite à la fusion des unités LMPT (pour Tours) et MAPMO (pour Orléans), il s'agit de l'UMR IDP (Institut Denis Poisson).

Enfin, 7 UMR ont été renouvelées : PRC, IRBI, CeRCA, CESR, CITERES, LLL et le GREMAN. Le mandataire unique désigné lors du précédent contrat est maintenu en dehors du GICC dont le mandataire devient l'université de Tours.



## 5. Répartition des bourses doctorales établissement et région – Annexe 4 - pour information

Cette répartition entre les écoles doctorales relève toujours de choix difficiles.

Dans le cadre du nouveau contrat 2018-2022, et de manière effective à partir de la rentrée 2018, l'université de Tours passe de 4 à 5 écoles doctorales avec le redécoupage de l'ED SHS en 2 écoles doctorales distinctes que sont l'école doctorale Humanités et Langues (HL) et l'école doctorale Sciences de la société : Territoires, Économie, Droit (SSTED). Pour le secteur SST, il n'y a pas de changement.

Traditionnellement, 24 bourses « établissement » - ex bourses ministérielles - financées sur le budget de l'université sont distribuées chaque année entre les écoles doctorales, à charge pour elles de les attribuer selon leur processus de décision. Pour cette année 2018, la répartition retenue est la suivante :

- 10 SSBCV
- 7 SHS demain 4HL et 3SSTED
- 2 MIPTIS
- 2 EMSTU
- 3 Présidentielles

Cette répartition a été adoptée car elle préserve les équilibres, en termes de continuité historique et de proportionnalité avec le nombre de directeurs de thèse (HDR) potentiels dans chaque école doctorale.

Alain Thalineau demande si cette répartition entre les 2 nouvelles écoles doctorales en SHS tient compte d'une étude préalable sur le nombre de candidats.

Il s'étonne, en outre, que cette répartition ne soit pas votée par la commission recherche et qu'elle ne fasse que l'objet d'une information.

Emmanuel Lesigne précise que la répartition s'est appuyée essentiellement sur le nombre d'HDR par école doctorale. Il prend acte de la proposition de voter cette répartition en commission recherche.

Pour les bourses Région, Emmanuel Lesigne rappelle que les établissements bénéficiaires (universités de Tours et Orléans et INSA Centre Val de Loire) n'ont pas la main sur ce dispositif. Le nombre diminue suite aux restrictions budgétaires et on est passé de 35 à 33 bourses financées à 100% et pour les bourses co-financées de 23 à 15.

La Région fixe les quotas par école doctorale. Cette année, la Région a imposé que 2 bourses soient co-dirigées dans 2 laboratoires de la Région, affiliés à des établissements différents.

## 6. Lancement de l'enquête LaBRI 2018 et identification de notre réseau européen - pour information

Le lancement de cette enquête permet la répartition du BQI (Bonus Qualité Internationale) qui se fait sur la base du recensement dans LaBRI d'un certain nombre d'actions menées à l'international. Elle sera lancée prochainement en mars.

En parallèle, les universités européennes vont devoir identifier des réseaux d'universités en Europe avec lesquelles elles ont des actions privilégiées. L'identification de ces réseaux devrait déterminer le soutien d'un certain nombre de projets de recherche.

Dans ce cadre, il a été demandé à chaque composante et à chaque unité de lister les universités européennes avec qui elle a des liens privilégiés ou souhaite avoir des liens privilégiés. Aujourd'hui, nous avons des



échanges d'étudiants entrants et sortants ou des projets de recherche avec plusieurs centaines d'établissements en Europe. Nous ne devons au final n'en retenir qu'une dizaine.

## 7. Point d'information sur l'appel à projets Smart Loire Valley Programme avec le studium (date de Clôture le 08/02)

A ce stade, il y a très peu d'information. De nombreux rappels ont été effectués pour inciter les équipes à déposer des dossiers de candidature. L'appel à projets sera clos dans une quinzaine de jours, et les dépôts n'ont pas encore été opérés.

## 8. Volet recherche du contrat de site – Annexe 5 - pour information

Chaque membre de la commission recherche a été destinataire d'un document de travail qui est l'ébauche du futur contrat de site de notre ComUE. Il y est décrit l'existant et les projets en termes de structures entre les 5 membres fondateurs de la ComUE Centre Val de Loire que sont les universités de Tours et Orléans, l'INSA Centre Val de Loire, le BRGM et le CHRU de Tours.

Emmanuel Lesigne invite les membres de la commission à lui faire remonter leur avis et/ou propositions pour enrichir le texte.

## 9. Commission d'aide aux doctorants internationaux – pour décision

Emmanuel Lesigne rappelle que dans le cadre du budget « recherche », une enveloppe dédiée aux doctorants internationaux pour les aider à financer des séjours sur Tours a été votée. Cette aide est attribuée par une commission ad-hoc sur la base de l'étude d'un dossier constitué par le candidat et son encadrant.

La prochaine commission a été fixée au 29 mars 2018. Elle est constituée des VP Recherche et Relations Internationales, de la responsable administrative des écoles doctorales, de deux enseignants chercheurs élus et de deux doctorants élus à la commission recherche.

Depuis sa mise en place il y a deux ans, elle fonctionne avec les mêmes membres. Il est proposé de renouveler les participants sur la base d'un appel à volontaires.

Martine Braibant et Jean-Charles Billaut se proposent comme candidats.

 La commission recherche émet **un avis favorable à l'unanimité** sur cette proposition.

Des élections d'étudiants dans les conseils centraux se dérouleront les 19 et 20 mars prochains. Il est proposé que les doctorants nouvellement élus soient rapidement réunis après ces élections pour leur expliquer le rôle et le fonctionnement de la commission recherche et, à cette occasion, désigner 2 doctorants pour siéger à la commission ad-hoc du 29 mars.

Cette proposition est retenue.

En lien avec les élections, il est précisé que des listes de candidats par grand secteur de formation devraient être déposées. Il existe 4 secteurs de formation pour lesquels un siège à la commission recherche est attribué. Les secteurs sont :



- disciplines juridiques, économiques et de gestion ;
- lettres et sciences humaines et sociales ;
- sciences et technologies ;
- disciplines de santé.

L'ordre du jour étant épuisé, Emmanuel Lesigne lève la séance à 15h45.

